

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013**

Monsieur le Maire rend hommage à Claude CHAUSSE, 2<sup>ème</sup> adjoint décédé le 17 mai et propose au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en son honneur.

Ouverture de la séance à 20 h 45.

### **Renouvellement de la convention ATESAT :**

Dans le cadre de la démarche « de modernisation de l'action publique », le ministère de l'Egalité des Territoires et du logement souhaite réformer l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire) et recentrer ses services sur d'autres missions. L'intervention des services de l'Etat en matière d'ingénierie d'appui aux collectivités territoriales devrait évoluer, notamment par l'abandon progressif des prestations liées au domaine de la voirie en faveur de missions à plus forte valeur ajoutée.

Toutefois afin de laisser le temps aux collectivités locales et de leur permettre de s'organiser les missions ATESAT se poursuivent pour l'année 2013.

La convention conclue en 2010 étant arrivée à échéance au 31 décembre 2012, le conseil municipal décide de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2013.

### **Enfouissement des réseaux : La Vialatte et Besseyrette :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux se poursuivent et qu'en 2013 ont été programmés les villages de La Vialatte et de Besseyrette.

Le Conseil Municipal s'engage à verser un fonds de concours au SDEE pour la réalisation de ces travaux. Celui-ci s'élève à 20 158 € pour la Vialatte et 11 371 € pour Besseyrette.

Le Conseil Municipal décide d'amortir ces sommes sur un seul exercice.

### **ADSL**

En 2012, la société Notre Pais à mis en place un système sur la commune afin que les villages non desservis par l'ADSL puissent en bénéficier. Après plusieurs mois il s'avère que le service rendu n'est pas à la hauteur des attentes. Le service après vente n'est pas sérieux et le système défaillant.

Monsieur le Maire présente un devis d'une société lozérienne qui propose une nouvelle solution pour obtenir l'ADSL en reprenant tout le système déjà en place. Le montant du devis est de 11 960 €. Après avis positif des communes ou le service est en place le Conseil Municipal décide de changer d'opérateur. Une demande de subvention va être déposée auprès de Mr Jean-Claude CHAZAL et Mr Pierre MOREL A L HUISSIER.

### **Composition des conseils communautaires :**

En vue des élections 2014, il est nécessaire de voter la nouvelle répartition des conseils communautaires. Une proposition du conseil communautaire a été soumise en Préfecture, au contrôle de conformité, pour 21 conseillers communautaires répartis de la façon suivante : 2 conseillers pour les communes de moins de 200 habitants, 3 pour les communes de 200 à 300 habitants et 7 conseillers pour le chef lieu de canton (760 habitants). Nous sommes dans l'attente de connaître la faisabilité de cette proposition.

### **Tarifs des cases du columbarium :**

La mise en place du columbarium étant terminée, le conseil municipal décide de fixer les tarifs :

- Une case de columbarium pouvant contenir 2 urnes : 600 €
- Plaquette de la table du souvenir : 50 €

Les frais de gravure sont à la charge des familles. Les concessions du columbarium sont attribuées pour une durée de 50 ans.

### **Loyer Presbytère de Chams**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux du Presbytère de Chams qui touchent à leurs fins. Suite aux travaux de rénovation le conseil municipal décide de fixer le loyer à 350 € par mois.

### **Questions diverses :**

- **Aménagement des containers :** Il est prévu de faire réaliser l'aménagement des containers dans les villages de la commune. Les travaux (emplacements sol + entourage) seront réalisés par les employés de la commune. Monsieur le Maire présente un devis pour les fournitures d'un montant de 3 069 €.
- **Chemin d'accès à Verrières :** Le conseil municipal décide de demander le classement en voirie communale d'une servitude à Verrières permettant l'accès à 2 propriétés.
- **Station d'épuration à Verrières :** Les travaux sont terminés et la station d'épuration a été mise en service.

- **Coupes dans les chemins communaux :** Il est nécessaire de refaire les coupes dans les chemins communaux.

La séance du conseil a été levée à 21h50.